

Mission de Service Civique

PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Réf. : CY/24/11/MISCIVDJBIIJ/MDP

Ville de 68 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

La Ville dispose d'un Bureau Information Jeunesse, outil d'information généraliste pour tous les sujets qui intéressent les jeunes de 11 à 30 ans. Ses missions sont multiples et touchent tout à la fois à l'emploi, la formation, l'orientation, la santé, la culture ou la santé.

Le BIJ s'adresse à tous, respecte l'anonymat et la confidentialité des échanges.

Il apporte un soutien individuel ou collectif à partir des besoins et attentes repérées, en traitant directement les demandes ou en orientant les jeunes grâce à l'appui sur un réseau de partenaires.

MISSIONS ET OBJECTIFS

- Participer, avec les informatrices jeunesse, au développement des actions du BIJ, notamment hors les murs, en concevant avec le soutien des informatrices jeunesse, les thèmes et les modalités d'intervention, pour une plus grande visibilité,
- Participer à la veille internet sur les dispositifs jeunesse existants (institutionnels, fondations, appels à projets...) et à l'actualisation du fond documentaire disponible au public,
- Participer au déploiement des thématiques de l'information jeunesse et plus particulièrement l'accès à la culture (agenda mensuel, guide des bons plans, billetterie...),
- Participer à une meilleure connaissance du BIJ auprès des partenaires afin de représenter et entretenir les relations partenariales sur les temps de réunions, de visites de structures, des événements, des temps d'échanges...,
- Participer à la création de contenus visuels afin de promouvoir les actions du BIJ à travers différents moyens de communication (Instagram, newsletter, statuts WhatsApp...).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Durée de l'engagement volontaire : **8 mois** – 24h hebdomadaires.

Une indemnité de 504,98 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État.

La Ville de Cergy verse en complément une prestation d'un montant de 114,85 euros.

Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Déplacement sur le territoire dans le cadre des missions, permis B apprécié.

LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER AU SEIN DE LA VILLE

Avoir entre 18 et 25 ans.

Posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Pour toute question sur les conditions d'accès au Service Civique, vous pouvez vous rapprocher des Points d'Information Jeunesse ou de la Mission Locale.

Date de prise de fonction souhaitée : 01 décembre 2024

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/24/22/MISCIVPDAMQT/MDP à l'attention de Monsieur le Maire :

> soit par l'intermédiaire du site : <http://www.service-civique.gouv.fr>

> soit par mail sur l'adresse : emploi.recrutement@ceryy.fr

> soit par courrier : Hôtel de Ville de Cergy - Direction des

Ressources Humaines - 3 place Olympe de Gouges

BP48000 Cergy - 95801 Cergy-Pontoise cedex